

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par voie navigable

Genève

INVENTAIRE DES NORMES
ET PARAMÈTRES PRINCIPAUX DU
RÉSEAU DES VOIES NAVIGABLES E
(«*LIVRE BLEU*»)

Additif 3



NATIONS UNIES
New York et Genève, 2003

GE.03-22986

Conformément aux instructions reçues des gouvernements, l'Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E («Livre bleu», document TRANS/SC.3/144 et Add.1-2) est à modifier comme suit:

ALLEMAGNE

1. Modifier la liste des liaisons manquantes comme suit:

"Liaisons manquantes:

- Liaison entre le Mittellandkanal et le canal Elbe-Havel («carrefour de Magdeburg») (E 70) ^{1/}."

2. Modifier la liste des goulets d'étranglement structurels comme suit:

"Goulets d'étranglement structurels:

- Saale (E 20-04) de Halle à l'Elbe, reclassement en cours à la classe IV.
- Mittellandkanal (E 70) - les sections qui n'ont pas encore été modernisées doivent être reclassées dans la classe Vb ^{2/}.
- Canal Elbe-Havel (E 70) – reclassement dans la classe Vb ^{3/}.
- Untere-Havel-Wasserstraße (E 70), de Plauen à la Spree – reclassement dans la classe Vb ^{4/}.
- Voies navigables de la région berlinoise (différentes sections), reclassement dans la classe IV et des classes supérieures ^{5/}.
- Havel-Oder-Wasserstraße (E 70) – reclassement dans la classe Va ^{6/}.

3. Modifier la liste des goulets d'étranglement stratégiques comme suit:

"Goulets d'étranglement stratégiques:

- Rhin (E 10) – faible profondeur du chenal en saison sèche: en aval de Duisburg (2,50 m) et de St. Goar à Mainz – 1,90 m.
- Datteln-Hamm-Kanal (E 10-01) à l'ouest du port de Hamm: reclassement en cours à la classe Vb.
- Rhin-Herne-Kanal (E 10-03): reclassement en cours à la classe Vb des sections qui n'ont pas encore été modernisées.

^{1/} Ce projet est en cours d'exécution.

^{2/} Ce projet est en cours d'exécution.

^{3/} Ce projet est en cours d'exécution.

^{4/} Ce projet est en cours d'exécution.

^{5/} Ce projet est en cours d'exécution.

^{6/} Ce projet est en cours d'exécution.

- Dortmund-Ems-Kanal (E 13) du km 108,3 au km 21,5: reclassement en cours à la classe Vb.
- Weser (E 14) du km 360,7 à Minden: faible profondeur du chenal: 2,50 m.
- Elbe (E 20) - faible profondeur du chenal en saison sèche (1,40 m) en amont de Lauenburg à la frontière germano-tchèque.
- Moselle (E 80) – construction de seconds sas d'écluse ^{1/}.
- Main (E 80), en amont de Lengfurt – faible profondeur du chenal (2,50 m).
- Danube (E 80), de Straubing à Vilshofen – faible profondeur du chenal (1,55 m).

4. Dans le tableau 1, «Caractéristiques de navigation des grandes voies navigables européennes d'importance internationale», les données relatives aux voies navigables E10 et E20 sont à modifier comme suit:

Voies Navigables	Section de voie navigable	Longueur Km	Dimensions maximales des bateaux et des convois poussés qui peuvent être acceptées			Hauteur minimale sous les ponts (m) (6)	Classe	Adaptabilité au transport combiné	Remarques
			Longueur (m)	Largeur (m)	Tirant d'eau (m)				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
E10	RHIN Köln-Koblenz	95,0	135,0/193,0 /269,5	22,90/34,35 /22,90	2,50 ^{12/}	9,10	Vlc	A	
			135,0/193,0 /269,5	34,35 ^{14/} /22,90	2,50 ^{12/}	9,10	Vlc	A	
E20	ELBE Lauenburg - Wittenberge	113,0	110,0/190,0	11,45/24,00	1,60 ^{22/}	6,50	Vlb ^{22/}	B	
			110,0/190,0	11,45/24,00	1,40 ^{22/}	5,29/8,49 ^{23/}	Vlb ^{22/}	B	
	ELBE Wittenberge – Frontière germano-tchèque	455,0	110,0/137,0	11,45/11,45	1,60 ^{22/}	6,50	Va ^{23/}	B	
			110,0/137,0	11,45/11,45	1,40 ^{22/}	4,33/6,93 ^{23/}	Va ^{23/}	B	

BELGIQUE

5. Modifier la liste des goulets d'étranglements structurels comme suit:

"Goulets d'étranglement structurels:

- Canal Bocholt-Herentals (E 01-01), section Bocholt-Dessel.
- Zuid-Willemsvaart (E 01-01), section Bocholt-frontière entre la Belgique et les Pays-Bas.
- Canal Gent-Oostende (E 02), section Brugge-Beernem.
- Écluse de Harelbeke-Halluin (E 02) – reclassement de la classe II à la classe IV ^{8/}.
- Canal Plassendale-Nieuwpoort (E 02-02-01).

^{12/} Ce projet est en cours d'exécution.

^{8/} Ce projet est en cours d'exécution.

- Canal Charleroi-Bruxelles (E 04), section Lembeek - Bruxelles (relèvement de la hauteur sous les ponts et amélioration de cette voie navigable nécessaires).
- Canal Bossuit-Kortrijk (E 05-01), section Zwevegem - Kortrijk.
- Dender (E 05-04), section Aalst - Dendermonde ^{9/}.
- Canal de Lanaye (E 01) - construction d'une écluse de la classe VIb ^{10/}.

6. Dans la liste des goulets d'étranglement stratégiques remplacer "Rupelmonde-Bruxelles (E 04)" par "Bruxelles-Schelde (E 04)".

7. Dans le tableau 1, «Caractéristiques de navigation des grandes voies navigables européennes d'importance internationale», les données relatives aux voies navigables E01, E01-01, E01-02, E01-04, E01-04-01, E02, E02-02, E02-02-01, E02-04, E03, E04, E05, E05-01, E05-02, E05-04 et E-07 sont à modifier comme suit:

Voies navigables	Section de voie navigable	Longueur Km	Dimensions maximales des bateaux et des convois poussés qui peuvent être acceptées			Hauteur minimale sous les ponts (m) (6)	Classe	Adaptabilité au transport combiné	Remarques
			Longueur (m)	Largeur (m)	Tirant d'eau (m)				
E 01	CANAL CONDÉ-POMMEROEUL	6,1	110,0/110,0	11,40/11,40	3,00	7,10	Va	A	Actuellement hors service
	Hensies-Pommeroeul		110,0/110,0	11,40/11,40	3,00	7,10	Va	A	
	CANAL NIMY-BLATON-PERONNES	16,8	85,0/85,0	10,50/10,50	2,50	5,20	IV	A	
	Pommeroeul-Nimy		85,0/85,0	10,50/10,50	2,50	5,20	IV	A	
	CANAL DU CENTRE A GRAND GABARIT	24,8	85,0/85,0	10,50/10,50	2,50	5,25	IV	A	
	Nimy-Seneffe		85,0/85,0	10,50/10,50	2,50	5,25	IV	A	
	CANAL CHARLEROI-BRUXELLES	26,2	85,0/85,0	10,50/10,50	2,50	6,05	IV	A	
	Seneffe-Charleroi		85,0/85,0	10,50/10,50	2,50	6,05	IV	A	
	SAMBRE	48,8	85,0/85,0	10,50/10,50	2,60	5,60	IV	A	
	Charleroi-Namur		85,0/85,0	10,50/10,50	2,60	5,60	IV	A	
	MEUSE	50,6	135,0/135,0	12,50/12,50	3,00	6,60	Va	A	
	Namur-Ivoz-Ramet		135,0/135,0	12,50/12,50	3,00	6,60	Va	A	
	MEUSE	16,6	196,0/196,0	15,00/15,00	3,00	7,00	Vb	A	
	Ivoz-Ramet-Liège		196,0/196,0	15,00/15,00	3,00	7,00	Vb	A	
	CANAL ALBERT	17	196,0/196,0	23,00/23,00	3,40	7,50	VIb	A	
	Liège-Lanaye		196,0/196,0	23,00/23,00	3,40	7,50	VIb	A	
	CANAL DE LANAYE	1,9	196,0/196,0	23,00/23,00	3,20	8,50	VIb	A	
	Lanaye		135,0/135,0	15,00/15,00	3,20	8,50	Va	A	

^{9/} Le Gouvernement belge a informé le secrétariat que selon la Région Flamande E 05-04 devrait se limiter à la section Bovenzeeschelde-Aalst et ne pas comprendre le reste du canal de Dender et du canal Blaton-Ath, comme prévu par l'Accord AGN.

^{10/} Ce projet est en cours d'étude.

Voies navigables	Section de voie navigable	Longueur Km	Dimensions maximales des bateaux et des convois poussés qui peuvent être acceptées			Hauteur minimale sous les ponts (m) (6)	Classe	Adaptabilité au transport combiné	Remarques
			Longueur (m)	Largeur (m)	Tirant d'eau (m)				
E 01-01	CANAL DESSEL-KWAADMECHELEN Kwaadmechelen - Kom van Dessel	15.8	110,0/110,0	11,50/11,50	2.80	5.50	IV	B	
			110,0/110,0	11,50/11,50	2.80	5.20	IV	C	
	CANAL BOCHOLT - HERENTALS Kom Dessel - Sluis 1 Lommel	4.1	85,0/85,0	9,50/9,50	2.80	5.50	IV	B	
			55,0/55,0	7,30/7,30	2.10	4.93	II	C	
	CANAL BOCHOLT - HERENTALS Sluis 1 Lommel - Bocholt	27.1	85,0/85,0	9,50/9,50	2.80	5.50	IV	B	
			85,0/85,0	8,30/8,30	2.50	5.50	II	C	
	ZUID-WILLEMSVAART Bocholt - jusqu'à la frontière belgo-néerlandaise	4.9	85,0/85,0	9,50/9,50	2.80	5.50	IV	B	
			52,0/52,0	6,70/6,70	2.10	5.15	II	C	
E 01-02	MEUSE Namur-Givet	46,4	98,0/99,70	11,80/11,80	2,50	5,63	IV	A	
			98,0/99,70	11,80/11,80	2,50	5,63	IV	A	
E 01-04	BASSE-MEUSE Liège-Visé	13,8	135,0/135,0	15,00/15,00	2,40	7,90	Va	A	
			135,0/135,0	15,00/15,00	2,40	7,90	Va	A	
E 01-04-01	CANAL DE MONSIN Peronnes - Pommeroeul	0,7	135,0/135,0	15,00/15,00	3,40	9,20	Va	A	
			135,0/135,0	15,00/15,00	3,40	9,20	Va	A	
E 02	CANAL BOUDEWIJN Zeebrugge - Brugge	12.0	...	...	...	...	Vlb	A	Itinéraire des navires de haute mer
			125,0/125,0	12.00	4.75	...	Vlb	A	
	CANAL GENT - OOSTENDE Brugge - Beernem	13.8	89,7/89,7	10,20/10,20	2.50	7.50	IV	B	
			89,7/89,7	10,20/10,20	2.50	7.50	IV	B	
	CANAL GENT - OOSTENDE Beernem - Schipdonk	19.1	100,0/100,0	10,20/10,20	2.50	7.00	IV	B	
			100,0/100,0	10,20/10,20	2.50	7.00	IV	C	
	CANAL DE DERIVATION DE LA LYS Schipdonk - Deinze	14.9	185,0/185,0	11,40/11,40	2.50	7.50	Vb	A	
			110,0/110,0	11,40/11,40	2.50	7.50	Va	A	
	LYS Deinze - Ooigem	15.5	185,0/185,0	11,40/11,40	2.50	7.00	Vb	A	
			110,0/110,0	11,40/11,40	2.50	5.53	Va	A	
	LYS Ooigem-Ecluse de Harelbeke	6.5	185,0/185,0	11,40/11,40	2.50	7.00	Vb	A	
			110,0/110,0	11,40/11,40	2.50	6.49	Va	C	
	LYS Ecluse de Harelbeke - Halluin	15.8	185,0/185,0	11,40/11,40	2.50	7.00	Vb	A	
			70,0/70,0	7,60/7,60	2.30	4.42	II	C	
	LYS MITOYENNE Halluin - Wervik	9.1	185,0/185,0	11,40/11,40	2.50	7.00	Vb	A	
			85,0/85,0	10,30/10,30	2.30	4.73	IV	C	
	LYS MITOYENNE Commune Belge de Comines	8.7	185,0/185,0	11,40/11,40	2.50	7.00	Vb	A	
			85,0/85,0	10,30/10,30	2.30	4.73	IV	C	
E 02 - 02	CANAL GENT - OOSTENDE Brugge - Oostende	21.0	125,0/185,0	12,00/12,00	3.35	7.00	Vb	A	
			125,0/185,0	12,00/12,00	2.50	5.50	Vb	B	
E 02-02-01	CANAL PLASSEDALE - NIEUWPOORT Plassendale - Gistelbrug	21.0	110,0/110,0	11,50/11,50	2.50	7.00	Va	A	
			60,0/60,0	6,35/6,35	2.00	5.40	I	C	
	CANAL PLASSEDALE - NIEUWPOORT Gistelbrug - Snaaskerke		110,0/110,0	11,50/11,50	2.50	7.00	Va	A	
			60,0/60,0	8,05/8,05	2.00	5.50	I	C	
	CANAL PLASSEDALE - NIEUWPOORT Snaaskerke - Nieuwpoort	...	110,0/110,0	11,50/11,50	2.50	7.00	Va	A	
			60,0/60,0	8,05/8,05	2.00	7.00	I	C	
E 02 - 04	CANAL ROESELARE - LEIE	16.5	110,0/110,0	11,50/11,50	2.50	7.00	Va	A	
			110,0/110,0	11,50/11,50	2.50	6.00	Va	A	

Voies navigables	Section de voie navigable	Longueur Km	Dimensions maximales des bateaux et des convois poussés qui peuvent être acceptées			Hauteur minimale sous les ponts (m) (6)	Classe	Adaptabilité au transport combiné	Remarques
			Longueur (m)	Largeur (m)	Tirant d'eau (m)				
E 03	CANAL GENT - TERNEUZEN	32.6	110,0/193,0	22,80/22,80	5,50 - 12,50	51.00	Vlb	A	Itinéraire des navires de haute mer
			110,0/193,0	22,80/22,80	5,50 - 12,50	51.00	Vlb	A	
	CANAL CIRCULAIRE DE GAND Canal Gent-Terneuzen - Boven-Schelde	17.1	185,0/185,0	16,00/16,00	3.50	9.10	Vb	A	
			110,0/110,0	11,50/11,50	3.50	7.00	Va	A	
E 04	WESTERSCHELDE Vlissingen - Terneuzen - Hansweert - Antwerpen	65.0	135,0/195,0	15,00/22,80	4.50	Aucune limitation	Vlb	A	Itinéraire des navires de haute mer
			135,0/195,0	15,00/22,80	4.50	Aucune limitation	Vlb	A	
	BENEDEN - ZEESCHELDE Antwerpen	30.8	135,0/195,0	15,00/22,80	4.50	Aucune limitation	Vlb	A	Itinéraire des navires de haute mer
			135,0/195,0	15,00/22,80	4.50	Aucune limitation	Vlb	A	
	BOVEN - ZEESCHELDE Antwerpen - Wintam	8.7	135,0/195,0	15,00/22,80	4.50	45.00	Vlb	A	Itinéraire des navires de haute mer
			135,0/195,0	15,00/22,80	4.50	45.00	Vlb	A	
	CANAL BRUSSEL - SCHELDE Wintam - Sauvegarde	3.6	220,0/220,0	23,00/23,00	9.00	45.00	Vlb	A	
			220,0/220,0	23,00/23,00	8.50	45.00	Vlb	A	
	CANAL BRUSSEL - SCHELDE Sauvegarde - Brussel	28.0	205,0/205,0	22,80/22,80	5.80	32.00	Vlb	A	
			205,0/205,0	15,00/15,00	5.80	30.00	Vb	A	
	CANAL BRUSSEL - CHARLEROI Brussel - Clabecq	21.6	81,6/81,6	10,50/10,50	3.00	5.25	IV	B	Canal
			81,6/81,6	10,50/10,50	2.50	4.50	IV	C	
	CANAL DE CHARLEROI- BRUXELLES Clabecq - Seneffe	19.7	85,0/85,0	10,50/10,50	2,50	4,75	IV	C	Dragage en cours
			85,0/85,0	10,50/10,50	2,50	4,75	IV	C	
E 05	HAUT - ESCAUT Bléharies - Herinnes	32,8	110,0/110,0	11,50/11,50	2,60	6,18	Va	B	
			110,0/110,0	11,50/11,50	2,60	6,18	Va	B	
	BOVEN-SCHELDE Herinnes - Bossuit	5.6	110,0/110,0	11,50/11,50	2.50	7.00	Va	A	
			110,0/110,0	11,50/11,50	2.50	6.10	Va	B	
	BOVEN-SCHELDE Bossuit - Ecluse d'Asper	30.6	110,0/110,0	11,50/11,50	2.50	7.00	Va	A	
			110,0/110,0	11,50/11,50	2.50	6.50	Va	B	
	BOVEN-SCHELDE Ecluse d'Asper - Canal Circulaire de Gand	14.6	110,0/110,0	11,50/11,50	3.00	7.00	Va	A	
			110,0/110,0	11,50/11,50	3.00	7.00	Va	A	
	CANAL CIRCULAIRE DE GAND Boven-Schelde - Ecluse de Merelbeke	0.9	110,0/110,0	11,50/11,50	3.00	7.00	Va	A	
			110,0/110,0	11,50/11,50	3.00	7.00	Va	A	
	CANAL CIRCULAIRE DE GAND Ecluse de Merelbeke - Boven-Zeeschelde	3.7	110,0/110,0	11,40/11,40	7	7.00	Vb	A	
			110,0/110,0	11,40/11,40	7	6.70	Vb	B	
	BOVEN - ZEESCHELDE Canal circulaire de Gand - Dender	28.2	110,0/110,0	11,40/11,40	7	7.00	Va	A	
			85,0/85,0	9,50/9,50	7	6.77	IV	B	
	BOVEN - ZEESCHELDE Dender - Baasrode	10.9	110,0/110,0	12,00/12,00	7	7.00	Va	A	
			85,0/85,0	12,00/12,00	7	7.00	IV	A	
	BOVEN - ZEESCHELDE Baasrode - Durme	10.5	110,0/110,0	12,00/12,00	7	7.00	Va	A	
			95,0/95,0	12,00/12,00	7	7.00	Va	A	
	BOVEN - ZEESCHELDE Durme - Antwerpen	26.5	135,0/195,0	15,00/22,80	7	45.00	Vlb	A	
			135,0/195,0	15,00/22,80	7	45.00	Vlb	A	
	CANAL ALBERT Antwerpen - Wijnegem	9.7	134,0/200,0	12,50/22,80	3.40	9.10	Vlb	A	
			134,0/200,0	12,50/12,50	3.40	6.70	Vb	A	

Voies navigables	Section de voie navigable	Longueur Km	Dimensions maximales des bateaux et des convois poussés qui peuvent être acceptées			Hauteur minimale sous les ponts (m) (6)	Classe	Adaptabilité au transport combiné	Remarques
			Longueur (m)	Largeur (m)	Tirant d'eau (m)				
E 05 (suite)	CANAL ALBERT	90.0	134,0/196,0	12,50/23,00	3.40	9.10	Vlb	A	
	Wijnegem - Lanaken		134,0/196,0	12,50/23,00	3.40	6.90	Vlb	A	
	CANAL ALBERT	1.0	134,0/196,0	12,50/23,00	3.40	9.10	Vlb	A	
	Lanaken		134,0/134,0	12,50/12,50	3.40	7.00	Va	A	
	CANAL ALBERT	10.0	134,0/196,0	12,50/23,00	3.40	9.10	Vlb	A	
	Lanaken - Kanne		134,0/196,0	12,50/23,00	3.40	6.90	Vlb	A	
E 05 - 01	CANAL BOSSUIT - KORTRIJK	12.7	110,0/110,0	10,00/10,00	2.50	6.36	IV	B	
	Bossuit - Zwevegem		110,0/110,0	10,00/10,00	2.50	4.50	IV	C	
	CANAL BOSSUIT - KORTRIJK	2.5	110,0/110,0	10,00/10,00	2.50	6.50	IV	B	
	Zwevegem - Kortrijk		38,7/38,7	5,15/5,15	1.80	3.93	I	C	
E 05 - 04	CANAL BLATON - ATH ET DENDER	32.9	41,55/41,55	5,00/5,00	1.90	3.95	I	C	
	Limite Région Flamande - Pont ferroviaire d'Erembodegem (compris)		41,55/41,55	5,00/5,00	1.90	3.95	I	C	
	DENDER	1.3	41,55/41,55	5,00/5,00	1.90	3.95	I	C	
	Pont ferroviaire d'Erembodegem - Ecluse d'Aalst (compris)		41,55/41,55	5,00/5,00	1.90	3.95	I	C	
	DENDER	11.0	110,0/110,0	9,50/9,50	2.50	7.00	IV	B	
	Ecluse d'Aalst - section calibrée de Dendermonde		55,0/55,0	7,30/7,30	2.50	5.06	II	C	
	DENDER	2.4	110,0/110,0	16,00/16,00	2.50	7.22	Va	A	
	Section calibrée de Dendermonde - Ecluse de Dendermonde (compris)		110,0/110,0	11,50/11,50	2.50	7.22	Va	A	
	CANAL GENT - OOSTENDE	5.2	185,0/185,0	11,50/11,50	2.50	7.50	Vb	A	
	Lovendegem - Canal de dérivation de la Lys		110,0/110,0	11,50/11,50	2.50	7.50	Va	A	
E 07	CANAL DE DÉRIVATION DE LA LYS	13.4	185,0/185,0	11,40/11,40	2.50	7.00	Vb	A	
	Canal Gent - Oostende - Balgerhoeke		44,1/44,1	6,07/6,07	2.30	4.50	I	C	
	CANAL DE DÉRIVATION DE LA LYS	...	185,0/185,0	11,40/11,40	2.50	7.00	Vb	A	Nouvelle liaison à construire
	Balgerhoeke - Zeebrugge		.../...	.../...	...	...	...	...	

8. Dans le tableau 2, les données relatives aux écluses sur les sections de voie navigable E01, E01-02, E01-01, E02-04, E03, E04, E05, E05-02, E05-01, sont à modifier comme suit:

VOIE NAVIGABLE E	SECTION DE VOIE NAVIGABLE E	DIMENSIONS DES ÉCLUSES			COMMENTAIRES
		LONGUEUR (m)	LARGEUR (m)	PROFONDEUR AUX SEUILS (m)	
1	2	3	4	5	6
E 01	CANAL NIMY - BLATON - PÉRONNES Pomeroeul - Nimy	-	-	-	Pas d'ouvrages
	CANAL DU CENTRE Nimy - Seneffe	96,0 124,0 2x112,0	12,00 12,50 2x12,00	4,00 4,00 4,00	Écluse d'Obourg Écluse du Havre Ascenseur de Strépy-Thieu
	CANAL CHARLEROI - BRUXELLES Seneffe - Charleroi	85,92 85,80 85,10	11,50 11,50 11,50	4,60 4,30 3,10	Écluse de Viesville Écluse de Gosselies Écluse de Marchienne
	SAMBRE Charleroi - Namur	119,40 112,00 111,90 136,30 111,90 111,90 136,90	12,50 12,50 12,50 12,50 12,50 12,50 12,50	3,44 3,50 3,50 3,10 4,00 3,55 3,25	Écluse de Marcinelle Écluse de Montignies Écluses de Roselies Écluse d'Auvelais Écluse de Mormimont Écluse de Floriffoux Écluse de Salzinnes
	MEUSE Namur - Liège	200,0 200,0 136,0 136,5	25,00 25,00 16,00 14,00	4,95 3,90 4,00 3,80	Écluse de Grand Malades Écluse d'Andenne-Seilles Écluses parallèles d'Ampsin-Neuville Écluses parallèles d'Ivoz-Ramet
	CANAL DE LANAYE	136,0 220,0	16,00 25,00	4,00 n	Ecluse de Lanaye Ecluse en projet
E 01-02	MEUSE Namur - Givet	100,0	12,00	2,79	Écluse de La Plante
		100,0	12,00	2,75	Écluse de Tailfer
		100,0	12,00	2,75	Écluse de Hun
		100,0	12,00	2,75	Écluse de Dinant
		100,0	12,00	2,75	Écluse de Houx
		100,0	12,00	2,75	Écluse d'Anseremme
		100,0	12,00	2,75	Écluse de Waulsort
		100,0	12,00	2,75	Écluse de Hastière
E 01-01	Kwaadmechelen - frontière Belgique/Pays-Bas	52,00	7,00	2,50	Écluses à Bockolt et Lozen (n°s 18 et 17)
		55,0	7.50	2,50	Écluses à Mol et Lommel (n°s 1, 2 et 3)
E 02-04	CANAL ROESELARE - LEIE	115,0	12,50	3,50	Écluse d'Ooigem
E 03	LIAISON SCHELDE-RIJN	290,0 290,0 290,0	24,00 24,00 24,00	6,25 6,25 6,25	Volkeraksluizen
	LIAISON SCHELDE-RIJN	280,0 280,0	24,00 24,00	5,05 5,05	Krammersluizen
	CANAL ZUID-BEVELAND Hansweert	285,0 285,0	24,00 24,00	7,30 7,30	
E 04	CANAL TERNEUZEN - GAND	290,0 140,0 280,0	38,00 24,00 24,00	13,50 8,35 6,63	Complexe de Terneuzen Westsluis Middensluis Oostsluis
	CANAL CIRCULAIRE DE GAND	136,0	16,00	3,80	Écluse d'Evergem
E 04	CANAL BRUXELLES n ESCAUT	225,0 205,0	25,00 24,00	9,50 6,50	Écluse de New Wintam Écluse de Zemst
	CANAL CHARLEROI-BRUXELLES Bruxelles - Clabecq	81,60	10,50	3,70	Six écluses
	CANAL CHARLEROI-BRUXELLES Clabecq - Seneffe	90,0 2x85,5	12,00 2x11,60	3,48 4,20	Écluse d'Iltre Plan incliné de Ronquières

VOIE NAVIGABLE E	SECTION DE VOIE NAVIGABLE E	DIMENSIONS DES ÉCLUSES			COMMENTAIRES
		LONGUEUR (m)	LARGEUR (m)	PROFONDEUR AUX SEUILS (m)	
1	2	3	4	5	6
E 05	HAUT ESCAUT Blénaries - Herinnes	125,0 124,5	14,05 14,00	2,89 2,89	Écluse de Herinnes Écluse de Kain
	BOVEN - SCHELDE Herinnes - Canal circulaire de Gand	124,5 125,0 125,0	14,05 14,00 14,00	3,50 3,50 3,50	Écluse de Kerkhove Écluse d'Oudenaarde Écluse d'Asper
	CANAL CIRCULAIRE DE GAND	180,0	18,0	variable	Deux écluses à Merelbeke
	BENEDEN - ZEESCHELDE Port d'Anvers	180,0	22,0	variable	Écluse de Royers
	CANAL ALBERT Antwerpen - Eben - Emael	136,0 200,0	16,00 24,00	5,00 5,00	Ensemble de six écluses : Deux écluses Une écluse
E 05-02	CANAL NIMY - BLATON - PERONNES Péronnes - Pommeroeul	86,0 86,0	12,00 12,00	3,50 3,50	Écluse de Péronnes I Écluse de Péronnes II
E 05-01	CANAL BOSSUIT – KORTRIJK	38,7 115,0 115,0 115,0	5,15 12,50 12,50 12,50	1,80 3,50 3,50 3,50	Trois écluses Écluse de Zwevegem Écluse de Bossuit Écluse de Moen

9. Biffer la note de bas de page No 1 au tableau 2.

10. Dans le tableau 3, les données relatives à certains ports belges sont à modifier comme suit:

PORTS E		CAPACITE DE MANUTENTION DE CARGAISONS			MATERIEL DE MANUTENTION DE CARGAISONS DISPONIBLES POUR		CONNEXION FERROVIAIRE **	AUTRES CARACTERISTIQUES ET COMMENTAIRES	
		0,5-3,0 millions de tonnes	3,0-10,0 millions de tonnes	>10,0 millions de tonnes	CONTENEURS**				RO RO**
					20'	40'			
1		2	3	4	5	6	7	8	9
P 01-02	Charleroi (Sambre inférieure, 38,8 km)			X	X	X	X	X	
P 01-03	Namur (Meuse, 46,3 km)		X		-	-	-	X	
P 01-04	Liège (Meuse, 113,7 km)			X	X	X	X	X	
P 02-02	Aalter (Canal Gent - Oostende, 22,5 km)	...	...	...	...	...	...	...	
P 02-04-01	Roeselare (Canal Roeselare - Leie, 0,5 km)	...	...	...	...	...	...	...	
P 02-04-02	Izegem (Canal Roeselare - Leie, 6,4 km)	...	...	...	...	...	...	...	
P 03-03	Zelzate (Canal Gent - Terneuzen, 19,6 km)	...	...	...	...	...	...	...	
P 03-04	Gent (Canal Gent - Terneuzen, 4,6 km)	...	...	...	...	...	...	...	
P 05-01	Avelgem (Boven - Schelde, 35,7 km)	X			X	X	...	...	
P 05-07	Centre et Ouest (Escaut, 22,0 km) 3/			X	-	-	-	X	

BULGARIE

11. Ajouter la liste des goulets d'étranglement stratégiques comme suit:

"Goulets d'étranglement stratégiques"

- Danube, du km 845,5 au km 375 - faible profondeur du chenal en saison sèche (inférieure à 2,50 m, valeur recommandée par la Commission du Danube) sur plusieurs sections critiques, à savoir:

du km 845,5 au km 610, faible profondeur du chenal (2,10-2,20 m) pendant 10 à 15 jours par an;

du km 610 au km 375, faible profondeur du chenal (1,80-2,00 m) pendant 20 à 40 jours par an."

FEDERATION DE RUSSIE

12. Modifier la liste des goulets d'étranglement stratégiques comme suit:

"Goulets d'étranglement stratégiques"

- Don (E 90), de Kalach à Azov – faible profondeur (3,40 m) au seuil de l'écluse de Kochetov (km 162). Il est envisagé de construire une seconde écluse parallèle à la première d'une profondeur au seuil de 4,00 m;
- Volga (E 50) – faible profondeur au seuil de l'écluse de Gorodetski (km 850). La baisse de 90 cm du niveau du bassin inférieur de l'écluse de Gorodetski ces dernières années fait qu'une profondeur au seuil de 3,50 m ne peut être garantie que 2 ou 3 heures par jour. On étudie actuellement l'amélioration progressive de la navigabilité du bassin inférieur."

13. Dans le tableau 1, «Caractéristiques de navigation des grandes voies navigables européennes d'importance internationale», les données relatives à la voie navigable E50 sont à modifier comme suit:

Voies Navigables	Section de voie navigable	Longueur Km	Dimensions maximales des bateaux et des convois poussés qui peuvent être acceptées			Hauteur minimale sous les ponts (m) (6)	Classe	Adaptabilité au transport combiné	Remarques
			Longueur (m)	Largeur (m)	Tirant d'eau (m)				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
E 50	VOLGA Ecluse de Rybinsk - Astrakhan	2697,0	/280,0	/28,50	3,10 ^{12/}	12,10	Vlc	A	
			/280,0	/28,50	3,10 ^{42/}	12,10	Vlc	A	

14. Dans le tableau 2, les données relatives aux écluses sur les sections de voie navigable E50, sont à modifier comme suit:

VOIE NAVIGABLE E	SECTION DE VOIE NAVIGABLE E	DIMENSIONS DES ÉCLUSES			COMMENTAIRES
		LONGUEUR(m)	LARGEUR (m)	PROFONDEUR AUX SEUILS (m)	
1	2	3	4	5	6
E 50	VOLGA Rybinsk - Astrakhan				Seize écluses
		280,0	29,50	3,50 ^{11/}	

FRANCE

15. Ajouter la liste des goulets d'étranglement structurels comme suit:

"Goulets d'étranglement structurels :

- Meuse (E 01-02), de Givet à la frontière belge - reclassement en classe IV".

16. Modifier le texte en française relatif au goulet d'étranglement stratégique concernant l'Oise (E 80) comme suit:

- "- Oise (E 80), de Conflans à Creil – faible hauteur sous les ports (5,18 m), de Creil à Compiègne – faible tirant d'eau et faible hauteur sous les ponts (2,50 m et 5,76 m respectivement."

17. Ajouter les goulets d'étranglement stratégiques suivants:

- "- Moselle (E 80) - relèvement des ponts entre Metz et Apach, pour permettre le transport de conteneurs sur trois hauteurs.
- Réseau Nord Pas-de-Calais (E 02 et E 05) - relèvement des ponts et reclassement des liaisons avec la Belgique en classe Va.
- Oise (E 80), accroissement du tirant d'eau à 3,50 m entre Creil et Conflans – Sainte-Honorine".

LUXEMBOURG

18. Biffer les textes se rapportant aux goulets d'étranglements et liaisons manquantes sur le territoire luxembourgeois.

PAYS BAS

19. Biffer la liste des liaisons manquantes.

20. Ajouter la liste des goulets d'étranglement structurels comme suit:

"Goulets d'étranglement structurels :

- De Zuid-Willemsvaart à Veghel (E 70-03) - reclassement en classe IV ^{11/}".

21. Modifier la liste des goulets d'étranglement stratégiques comme suit:

"Goulets d'étranglement stratégiques :

- IJssel (E 70), d'Arnhem à Zutphen – le reclassement en classe Va est envisagé.
- Reclassement de la Zwartsluis à Meppel-Ramspol (E 12-02) ^{12/}.

^{11/} Ce projet est en cours d'étude et devrait être exécuté après 2006.

- Reclassement de la section Lemmer-Delfzijl (E 15) en classe Va pour permettre le transport de conteneurs sur au moins trois hauteurs^{13/}.
- Twente Kanal (E 70) - reclassement en classe Va^{14/} et accroissement de la capacité de l'écluse de Eefde^{15/}.
- Lekkanaal^{16/} - reclassement de l'écluse Beatrix.
- Maas (E 01) - reclassement en classe Vb pour permettre le transport de conteneurs sur quatre hauteurs^{17/}.
- Voie navigable E 06 - accroissement de la capacité des écluses de Kreekrak^{18/}.
- Voie navigable E 03 - accroissement de la capacité des écluses de Volkerak^{19/} et Terneuzen^{20/}.

SERBIE-ET-MONTENEGRO

22. Ajouter la liste des goulets d'étranglement stratégiques comme suit:

"Goulets d'étranglement stratégiques:

Danube (E 80), du km 863 au km 845,5 – faible profondeur du chenal en saison sèche (inférieure à 2,50 m – valeur recommandée par la Commission du Danube), la profondeur étant limitée à 2,20–2,30 m pendant 7 à 15 jours par an".

SLOVAKIE

23. Modifier la liste des liaisons manquantes comme suit:

"Liaisons manquantes:

- Liaison Danube-Oder-Elbe (E 20 et E 30).
- Liaison Vah-Oder (E 81)".

^{12/} Ce projet est en cours d'exécution.

^{13/} Ce projet est en cours d'exécution.

^{14/} Ce projet est en cours d'exécution.

^{15/} Ce projet devrait être exécuté après 2010.

^{16/} Bien que ne figurant pas dans l'AGN, cette voie navigable est provisoirement ajoutée à la liste en attendant une éventuelle modification de l'Accord.

^{17/} Ce projet est en cours d'étude et devrait être exécuté en 2005-2019.

^{18/} L'exécution de ce projet dépend d'un accord entre les Gouvernements des Pays-Bas et de la Belgique.

^{19/} Ce projet devrait être exécuté après 2010.

^{20/} L'exécution de ce projet dépend d'un accord entre les Gouvernements des Pays-Bas et de la Belgique.

24. Modifier la liste des goulets d'étranglement structurels comme suit:

"Goulets d'étranglement structurels:

Vah (E 81), de Sered'-Hlohovec (km 75,0) à Žilina (km 250) – profondeur insuffisante du chenal. Canalisation de la rivière et reclassement de celle-ci de la classe III à la classe VIa, associés à la construction de nouvelles écluses et à la reconstruction des écluses existantes, nécessaires".

25. Modifier la liste des goulets d'étranglement stratégiques comme suit:

"Goulets d'étranglement stratégiques:

- Danube (E 80), de Devin (km 1 880,26) à Bratislava (km 1 867) – reclassement de la classe VIb à la classe VIc.
- Danube (E 80), de Devin (km 1 880,26) à Devínská Nová Ves (Morava (E 30), km 6) - reclassement en classe Vb.
- Danube (E 80) – faible hauteur sous les ponts: à Bratislava (km 1 868,14) – 7,59 m, et aux écluses de l'aménagement électrohydraulique de Gabčíkovo (km 1 826,55 et km 1 819,3) – 8,90 m – relèvement jusqu'à 9,10 m nécessaire.
- Danube (E 80), de Sap (km 1 811) à l'embouchure de l'Ipel (km 1 708,2) – profondeur et largeur insuffisantes en période d'étiage.
- Danube (E 80), de Bratislava (km 1 867) à l'embouchure de l'Ipel (km 1 708,2) - reclassement en classe VII nécessaire.
- Vah (E 81) de Kralova (km 63,1) à Hlohovec (km 101,9) - la construction du complexe hydroélectrique Sered - Hlohovec et la reconstruction des canaux et des écluses sont exigées pour reclasser cette section du cours d'eau dans la classe VIa.
- Vah (E 81) de Komarno (km 0,0) à Selice (km 42,0) - tirant d'eau maximum (1,60 m). Les conditions navigables s'amélioreront après la construction en aval des ouvrages hydrauliques du complexe Gabčíkovo - Nagymaros."

SUEDE

26. Dans le tableau 1, «Caractéristiques de navigation des grandes voies navigables européennes d'importance internationale», les données relatives aux voies navigables E60-07 et E60-09 sont à modifier comme suit:

Voies navigables	Section de voie navigable	Longueur Km	Dimensions maximales des bateaux et des convois poussés qui peuvent être acceptées			Hauteur minimale sous les ponts (m) (6)	Classe	Adaptabilité au transport combiné	Remarques
			Longueur (m)	Largeur (m)	Tirant d'eau (m)				
E60-07	GÖTA ÄLV	...	125,0/125,0	16,50/16,50	5,40	...	Va	A	
			125,0/125,0	16,50/16,50	5,40	...	Va	A	
	TROLLHÄTTE CANAL	82,0	89,0/89,0	13,40/13,40	5,40	...	IV	A	
			89,0/89,0	13,40/13,40	5,40	...	IV	A	
E60-09	SÖDERTÄLJE CANAL ^{21/}	6,0	124,0/124,0	18,00/18,00	6,50	...	Va	A	
			124,0/124,0	18,00/18,00	6,50	...	Va	A	

27. Dans le tableau 2, les données relatives aux écluses sur les sections des voies navigables E60-07 et E60-09, sont à modifier comme suit:

VOIE NAVIGABLE E	SECTION DE VOIE NAVIGABLE E	DIMENSIONS DES ÉCLUSES			COMMENTAIRES
		LONGUEUR (m)	LARGEUR (m)	PROFONDEUR AUX SEUILS (m)	
1	2	3	4	5	6
E 60-07	TROLLHÄTTE CANAL	90,0	13,70	5,85	Six écluses
E 60-09	SÖDERTÄLJE CANAL	135,0	19,60	8,00	Une église

ROUMANIE

28. Modifier la liste des liaisons manquantes comme suit:

"Liaisons manquantes:

- Canal Danube-Bucuresti (E 80-05);
- Olt (E 80-03), jusqu'à Slatina."

29. Modifier la liste des goulets d'étranglement structurels comme suit:

"Goulets d'étranglement structurels:

- Prut (E 80-07), de son confluent à Ungheni;
- Canal Bega (E 80-01-02), jusqu'à Timisoara."

30. Ajouter la liste des goulets d'étranglement stratégiques comme suit:

"Goulets d'étranglement stratégiques:

- Danube (E 80), du km 863 au km 175: faible profondeur du chenal en saison sèche (inférieure à 2,50 m, valeur recommandée par la Commission du Danube) sur plusieurs sections critiques, à savoir:

^{21/} Les dimensions maximales des bateaux s'appliquent le jour avec une bonne visibilité. L'Administration maritime suédoise peut faire des exceptions pour la navigation des bateaux aux dimensions maximales jusqu'aux 130,0 x 19,00 x 6,80 m.

du km 863 au km 845,5, profondeur du chenal limitée à 2,20 m-2,30 m de 7 à 15 jours par an;

du km 845,5 au km 610, profondeur du chenal limitée à 2,10 m-2,20 m de 10 à 15 jours par an;

du km 610 au km 375, profondeur du chenal limitée à 1,80 m-2 m de 20 à 40 jours par an;

du km 375 au km 300, profondeur du chenal limitée à 1,60 m-2,20 m de 30 à 70 jours par an;

du km 300 au km 175, profondeur du chenal limitée à 1,90 m-2,10 m de 5 à 30 jours par an;

- Danube (E 80), du km 170 à la mer Noire – faible profondeur du chenal en saison sèche (inférieure à 7,30 m, valeur recommandée par la Commission du Danube) en plusieurs points critiques, à savoir à hauteur des milles nautiques 73, 57, 47, 41 et 37 ainsi que dans le bras de Soulina, à l'embouchure du Canal de Soulina dans la Mer Noire, où la profondeur du chenal est limitée à 6,90 m-7 m, de 10 à 20 jours par an."

UKRAINE

31. Ajouter à la liste des goulets d'étranglement structurels la voie navigable suivante:

“– Desna (E40-01) ^{22/} de l'embouchure jusqu'à Tchernihiv – reclassement de la classe III à la classe IV nécessaire.”

32. Dans le tableau 1, les données relatives aux voies navigables E80-09 et E40-01 sont à modifier/ajouter comme suit :

Voies navigables	Section de voie navigable	Longueur Km	Dimensions maximales des bateaux et des convois poussés qui peuvent être acceptées			Hauteur minimale sous les ponts (m) (6)	Classe	Adaptabilité au transport combiné	Remarques
			Longueur (m)	Largeur (m)	Tirant d'eau (m)				
E80-09	DANUBE - BRAS DE KILIA (OCHAKOV), BRAS DE PRORVA - CANAL DE PRORVA, km 6,00 - km 0,0	6,0	121,5/135,0	17,50/22,00	4,50	Aucune limitation	Va	A	Le canal Prorva, enlisé, le dragage est arrêté.
			121,5/135,0	17,50/22,00	4,50	Aucune limitation	Va	A	
E40-01	DESNA ^{23/} De l'embouchure jusqu'à Tchernihiv, km 0,00 - km 198,0	198,0	.../...	.../...	1,60	...	IV	...	A courant libre.
			.../...	.../...	1,30	...	III	...	

^{22/}

Pour le moment cette voie navigable ne figure pas dans l'Accord AGN.